



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0846

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat scientifique et culturel avec le Mémorial de Montluc et le Mémorial de la Shoah**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0846**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat scientifique et culturel avec le Mémorial de Montluc et le Mémorial de la Shoah**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) précise que, dans le domaine des archives, le service des archives du Département du Rhône continue d'exercer ses missions de collecte, de conservation, de communication et de valorisation des archives définitives sur les territoires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Par délibération n° 2015-0178 du 23 février 2015, une convention entre le Département et la Métropole a été approuvée définissant notamment les missions de ce service unifié, sa composition et son organisation, la nature de son budget annuel, les modalités d'établissement de celui-ci et les modalités de participation financière de la Métropole.

Cette convention aborde, également, les modalités de communication et de valorisation des archives définitives ainsi que les différentes dispositions relatives aux archives privées.

Considérant que le service d'archives départementales et métropolitaines conserve des documents de première importance sur la seconde guerre mondiale et, en particulier, une partie des archives de la prison de Montluc, il apparaît pertinent de développer un partenariat scientifique et culturel avec le Mémorial de Montluc, d'une part, et avec le Mémorial de la Shoah, d'autre part.

Ces partenariats font l'objet d'une convention tripartite à signer entre le Département, qui gère le service unifié des archives départementales et métropolitaines, la Métropole, qui en assure la co-gestion, et chacune des institutions concernées.

**Les objectifs de la Métropole de Lyon**

La Métropole souhaite promouvoir une métropole des savoirs et de la transmission, qui favorise la connaissance, les échanges, l'épanouissement individuel et collectif, l'analyse critique et la distanciation.

Dans cette perspective, une attention particulière doit être portée à la jeunesse, ce qui implique un renforcement des actions destinées aux collégiens, plus particulièrement dans le cadre d'actions éducatives et d'appels à projets.

Cette approche plus globale comprendra, entre autres, une formation renforcée des équipes éducatives et des restitutions du voyage de mémoire, organisées dans les médiathèques de la Métropole pour une audience élargie.

Enfin, la Métropole souhaite impulser la mise en place d'un véritable parcours de mémoire associant différents lieux, comme le Musée des Confluences, et en lien avec les archives départementales et métropolitaines.

### **Le partenariat avec le Mémorial de Montluc**

La prison de Montluc, prison militaire du régime de Vichy de 1940 à 1943, est réquisitionnée par l'occupant nazi à partir de janvier 1943 jusqu'au 24 août 1944. Elle est alors à Lyon et pour toute la région, la principale porte d'entrée vers la déportation et les exécutions.

Lieu d'internement de près de 10 000 hommes, femmes et enfants durant l'occupation allemande et notamment des enfants d'Izieu, de Jean Moulin et de Marc Bloch, la prison de Montluc est un lieu emblématique des politiques allemandes de répression dans la région de Lyon.

Le Mémorial national de la prison de Montluc a ouvert ses portes au public en 2010 avec pour objectif de rendre hommage aux milliers de résistants, Juifs et otages, victimes des nazis et du régime de Vichy et de mieux comprendre la mise en place des politiques de répression.

Propriété de l'Etat, le Mémorial a rejoint en 2010 les "Hauts lieux de la mémoire nationale" qui évoquent, chacun, un aspect de la mémoire des conflits contemporains. Lieux de cérémonies et de recueillement mais aussi de transmission de la mémoire, ces institutions organisent, notamment, des actions pédagogiques à destination du jeune public.

La convention, objet de la présente délibération, permet l'organisation d'ateliers pédagogiques proposés conjointement par le service d'archives départementales et métropolitaines et le Mémorial.

Sur le site des archives, un médiateur de Montluc sera présent pour travailler sur les documents choisis en accord avec la service pédagogique des archives. Des journées communes aux 2 sites seront proposées tout au long de l'année aux établissements scolaires. Par ailleurs, une journée de formation inscrite au plan académique des formations sera proposée chaque année aux enseignants. Elle vise à permettre à ces derniers, d'exploiter la complémentarité des ressources des 2 institutions auprès de leurs élèves.

En outre, le service d'archives départementales et métropolitaines mettra à disposition du Mémorial de Montluc le fonds numérisé du Mémorial de l'oppression et des fiches de la prison de Montluc afin de permettre au Mémorial d'effectuer son travail de recherche.

Enfin, le service d'archives départementales et métropolitaines et le Mémorial mettront en place une programmation pluriannuelle conjointe en vue d'organiser des expositions temporaires et des conférences en partenariat.

### **Le partenariat avec le Mémorial de la Shoah**

Ouvert depuis 2005, le Mémorial de la Shoah, institution de référence en Europe sur l'histoire de la Shoah, aspire à demeurer un rempart contre l'oubli pour éduquer contre la haine de l'autre et l'intolérance.

Outre les actions que le Mémorial organise et développe sur son propre site, il établit par convention une série de partenariats avec différentes institutions visant à sensibiliser le plus large public à la mémoire de la Shoah et aux questions relatives aux génocides.

La convention, objet de la présente délibération, met l'accent sur les notions de collecte et de conservation d'archives ainsi que leur exploitation historique.

Les actions culturelles prendront la forme d'expositions annuelles réalisées par le Mémorial, de conférences et de projections commentées associées à l'exposition.

Le service d'archives départementales et métropolitaines s'engage à programmer une fois par an une exposition du Mémorial de la Shoah. Ainsi, en 2015, a été présentée l'exposition "documenter la Shoah" et sont déjà programmées les expositions suivantes "les génocides du XX<sup>e</sup> siècle" pour l'année 2016, "procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire de Nuremberg" pour l'année 2017.

Les conditions de mise en œuvre sont précisées dans lesdites conventions, qui sont établies pour une durée de 3 ans et feront l'objet d'une déclinaison annuelle via un programme défini entre les partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et le Mémorial de Montluc, relative au partenariat scientifique et culturel établi avec le service d'archives départementales et métropolitaines,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et le Mémorial de la Shoah, relative au partenariat scientifique et culturel établi avec le service d'archives départementales et métropolitaines.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**